

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.02.2022
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-Hélène HUCHET, Stéphane MOREAU, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Marie-France AGNOFE, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Salvador LUDENA, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 4

Marie-Alice RUELLE a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Armelle de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Stéphane Moreau
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absents excusés : 2

Jean-François VAQUIERI
Frédéric RAVEAU
Laure PINTEAUX

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Dominique SERVAIS

Marc TOURELLE

Je vous souhaite la bienvenue pour ce conseil municipal. Traditionnellement, le conseil municipal du mois de février est consacré au débat d'orientations budgétaires. C'est un travail important qui nous permet de préparer le budget que nous voterons début avril, nous aurons donc une présentation de chacun des adjoints et délégués sur leur délégation, afin qu'ils puissent nous expliquer comment ils souhaitent donner une orientation à cette année 2022 en ce qui concerne leur délégation.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marc TOURELLE

Concernant les décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur ces décisions ?

Michel BOISRAMÉ

Concernant la toute première sur les photocopieurs, je pense qu'il manque une page parce qu'il n'y a pas les décisions.

Marc TOURELLE

Vous avez raison, il manque un bout, nous le soumettrons au prochain conseil.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Catherine.

Catherine DOTTARELLI

Concernant la certification Qualivilles pour un montant de 3712,5 € HT, peux-tu nous rappeler quel est l'objectif de cette certification ?

Marc TOURELLE

Qualivilles est un processus dans lequel nous nous sommes lancés il y a déjà trois ou quatre ans. A l'instar de ce qui se fait dans les entreprises, j'ai souhaité que la ville puisse justifier d'une qualité de service. Cela ne se décrète pas, il faut que cela puisse être vérifié dans le cadre d'un processus de qualité correspondant à une norme définie par l'AFNOR pour la France entière, cette norme qui est Qualivilles. Nous avons donc un accompagnement, des audits, pour préparer les services. Je vous rappelle que d'année en année le nombre de services audités et certifiés augmente. Nous avons commencé par les services de l'accueil, de l'état civil et de l'urbanisme. Nous avons eu récemment le service social. A terme, l'idée est d'arriver à faire certifier tous les services de la ville

Michel BOISRAMÉ

Concernant le contrat avec Com'UnSign de 5 920,00 €, que va réaliser cette agence de communication ?

Christophe MOLINSKI

Com'UnSign est l'agence qui a commencé à construire la communication pour le projet Montgolfier et qui a réalisé le 4 pages qui a été distribué vers les 10 janvier : la conception, la réalisation de documents, entre autres.

Michel BOISRAMÉ

Concernant la convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, pour un montant de 8 000 €, je voudrais savoir ce qu'ils vont faire. Parce qu'en fait je vois qu'ils vont aménager le centre-bourg, le Montgolfier.

Marc TOURELLE

Il y a un CAUE, Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement, par département. C'est un organisme investi d'une mission de service public, financé par les collectivités, et qui leur permet d'avoir un conseil en architecture à de bons prix pour toutes les questions qui ont trait aux grands projets mais aussi un accompagnement de la vision de la commune. Nous avons donc signé cette convention qui porte sur un ensemble de projets et qui nous sera très utile aussi dans le cadre de la révision de notre PLU.

Catherine DOTTARELLI

8000 annuels, c'est donc quelque chose qui sera appelé à être reconduit ?

Marc TOURELLE

Oui, très probablement.

Catherine DOTTARELLI

Et là, c'est pour le Montgolfier, Chaponval et le centre-bourg. Cela se rajoute donc aux 74 000 € que nous avons votés les fois précédentes pour un cabinet de conseil, toujours pour ces mêmes projets ?

Marc TOURELLE

Je dirais oui et non, parce que cela n'est pas fléché sur une opération en particulier. Ils sont là pour nous accompagner dès que nous les sollicitons sur un projet d'architecture, pour un accompagnement général de la ville pour l'année.

Stéphane MOREAU

Juste une précision : nous avons la chance, dans les Yvelines, d'avoir un CAUE dont la qualité est reconnue et qui nous accompagne sur l'ensemble de nos projets, avec une vision qui nous permet d'élargir et d'enrichir notre réflexion.

Michel BOISRAMÉ

Ma dernière question concerne l'aménagement des menuiseries à la piscine, pour 104 000 €. Je voudrais savoir à quoi cela correspond exactement.

Marc TOURELLE

Pour préciser l'aspect technique, je laisserai la parole à Marc, mais d'un point de vue général c'est une opération que l'on reporte depuis quinze ans d'année en année. Elle concerne surtout l'amélioration de la performance énergétique du bassin d'apprentissage et c'est vrai que nous arrivons à une année où l'on ne peut plus reporter. Marc, peux-tu nous indiquer ce que comprend cette somme ?

Marc TIMSIT

Comme l'a dit Marc, le bassin est une véritable passoire énergétique. Une première tranche de travaux va être effectuée, qui consiste déjà à remplacer l'ensemble des huisseries. Une étude thermique a été faite, un appel d'offres a été lancé pour le remplacement de l'ensemble des huisseries et des portes, ainsi que des bâtis intérieurs. Les travaux sont prévus à partir du mois de mai. Sachant que le bassin restera en activité et que l'entreprise interviendra par phases de façon à ne pas gêner le fonctionnement du bassin. C'est donc une première intervention au niveau des huisseries, pour rendre le bâtiment étanche et améliorer ses performances énergétiques. Et, normalement, une deuxième consultation va être lancée pour effectuer la réfection du ravalement des façades.

Marc TOURELLE

Merci, Marc. Catherine.

Catherine DOTTARELLI

Michel est allé un peu vite, j'avais encore des précisions à demander sur la décision précédente. Pour rebondir sur ce qu'a dit Stéphane, quel conseil de plus va nous apporter le CAUE que le cabinet de conseil que l'on a payé l'année dernière 74 000 € ? Ils se complètent, ils travaillent sur des champs différents ?

Marc TOURELLE

J'ai expliqué la différence qui est que dans les 74 000 € ce n'est pas que du conseil en architecture, c'était aussi de l'urbanisme, ce n'était pas du tout le CAUE. Ce dernier est là pour une mission de service public et comme le disait Stéphane c'est un organisme très reconnu, dans les Yvelines mais aussi ailleurs. C'est vraiment une mission de service public au service de la commune.

Catherine DOTTARELLI

Nous avons donc un généraliste et un expert.

Marc TOURELLE

Exactement.

Catherine DOTTARELLI

Sur la dernière décision, le coût des actes de certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et autres permis que l'on payait à la société CapURBA, cela est dû à l'externalisation des services d'urbanisme du fait du départ du responsable du service ?

Marc TOURELLE

Oui, c'est ça.

Catherine DOTTARELLI

Concernant le montant que nous avons réglé l'année dernière au dernier conseil, de 35 000 €, on ne part pas sur un forfait de 35 000 € mais on ne paiera que le nombre d'actes. Parce que nous avons demandé le montant et vous l'aviez estimé à 35 000 € l'année.

Marc TOURELLE

C'est une estimation, mais cela dépend du type de l'acte, on paye plus cher un gros permis qu'une petite déclaration.

Catherine DOTTARELLI

Au final, ce sera plus ou moins 35 000 €.

Marc TOURELLE

Tout à fait. Merci.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 13 décembre 2021

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce compte-rendu ?

Michel BOISRAMÉ

J'ai juste un commentaire : tu avais dit que tu reviendrais vers nous lorsque je t'avais fait une demande par rapport au contrat d'entretien de l'aquarium.

Marc TOURELLE

J'ai regardé et en fait nous n'avons pas trouvé d'autre intervenant, c'est vraiment une niche comme métier. Par contre, si tu en connais d'autres, tu nous les envoies, parce que franchement nous n'en avons pas trouvé d'autres et nous sommes vraiment ouverts pour avoir trois devis pour la prochaine.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Il n'y en a pas, je vous propose donc de l'approuver : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Marc TOURELLE

Vous l'avez vu en arrivant, je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder, mais vous avez, dans cette salle des anciennes écuries, une dizaine de panneaux de l'Unicef. Ils ont été installés à l'occasion de la signature de la charte de l'Unicef pour la Ville amie des enfants, mardi dernier, en présence de certains élus, des services et des associations. C'était un bel événement qui nous a permis de rappeler les enjeux de ce dispositif. Je vous invite donc à prendre connaissance de ces panneaux qui nous en disent un peu plus sur les missions de l'Unicef. En tout cas, nous sommes très heureux de pouvoir rentrer dans ce dispositif afin de mettre des actions concrètes sur des engagements que nous avons pris auprès de l'Unicef. Je ne sais pas si Marie-France ou Catherine veulent dire un mot à ce sujet.

Marie-France AGNOFFÉ

Bonsoir à tous. Effectivement, nous avons signé la charte la semaine dernière, un démarrage pour un ensemble d'actions que nous souhaitons mettre en place sur l'ensemble de la mandature. Des engagements que nous vous avons déjà présentés et pour lesquels nous serons accompagnés par l'Unicef. C'est un vrai enjeu sur la mandature pour améliorer la qualité de vie de nos enfants et jeunes Noiséens.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Catherine.

Catherine DOTTARELLI

Je veux juste dire que l'exposition tournera dans les écoles. Effectivement, il s'agit de remettre les enfants au cœur des projets de la ville et de la citoyenneté.

Marie-France AGNOFFÉ

Pour préciser, l'exposition a déjà tourné dans les écoles, la semaine dernière à l'école du Cèdre, à l'école Jules Verne et potentiellement au collège, à confirmer.

Marc TOURELLE

Merci et bravo à nos élues Marie-France, Catherine, Marie-Hélène qui ont beaucoup travaillé sur ce projet qui va nous suivre jusqu'à la fin de la mandature, puisque c'est un projet sur cinq ans. Et merci aux services, sous la direction de Virginie Rodier et Maud Laloue qui ont aussi fait le travail nécessaire, parce qu'il y a des aspects administratifs importants.

Un rappel pour les élus, je ne sais pas si tout le monde a répondu mais répondez à Saskia Cardin qui vous a sollicités pour les élections présidentielles et législatives. Nous avons absolument besoin de vous, il y a 4 dimanches et cela fait partie de notre devoir d'élus — sauf empêchement évidemment

— d'être présents pour ce rendez-vous civique. Merci de lui répondre rapidement parce que derrière il y a toute une organisation des bureaux à mettre en place, et avec les vacances, la première échéance du premier tour des présidentielles le 10 avril va venir vite. Merci de lui répondre.

Dominique JAILLON

Je voulais juste attirer l'attention sur le fait que malheureusement dans le mail de sollicitation il y a une faute de frappe et que l'adresse email n'est pas la bonne. Je te l'ai déjà dit mais je le précise à nouveau ici pour que les gens ne soient pas surpris.

Marc TOURELLE

D'accord, il faudra donc que l'on voie en interne pour corriger.

Deux dates : la première, mais vous avez déjà vu les affiches et les banderoles de communication, au sujet de notre réunion publique du 16 février sur le quartier Montgolfier. Tous les noiséens sont invités pour cette réunion publique, c'est une date importante.

Et une autre date : celle du 15 mai pour le trail de la Plaine de Versailles, qui remplacera le semi-marathon. Nous avons une équipe dynamique, sous la houlette de Jean-Michel Raguenes et Dominique Jaillon. Je vais demander à Dominique de nous présenter ce bel événement en perspective.

Dominique JAILLON

Merci, Marc. Effectivement, nous avons relevé ce challenge qui consistait à faire revivre une épreuve sportive, qui autrefois avait la forme du semi-marathon de Bailly-Noisy. Après réflexion et en tenant compte des contraintes que représente un semi-marathon homologué, à l'unanimité du groupe de travail de 23 personnes que nous avons constitué, nous avons opté pour une épreuve plus familiale, ouverte à tous, pas uniquement un 20 ou 21 kilomètres comme l'est un semi-marathon. Nous sommes donc partis sur l'organisation des trails de la Plaine, de façon à pouvoir aussi courir dans cet environnement merveilleux qu'est la Plaine de Versailles et la forêt de Marly. Le projet avance bien, vous pouvez effectivement noter la date du 15 mai 2022. Je remercie spécialement ici les polices municipales de Bailly et de Noisy qui nous aident énormément sur l'organisation, parce que cela représente un gros travail de sécurité civile, ainsi que la gendarmerie qui nous prête son concours.

C'est donc une course qui sera avec une épreuve de 1 kilomètre pour les tout-petits, une épreuve de 3 kilomètres et de 10 kilomètres et une épreuve de 20 kilomètres, comme cela c'est accessible à tous. Et nous terminerons, je l'espère, par un moment festif autour d'un repas, d'un barbecue, que sais-je encore, au SIBANO pour que tout le monde puisse passer un moment convivial et familial ensemble.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique. Il y a peut-être déjà un site ou des inscriptions ?

Dominique JAILLON

Oui, le site est créé : Les Trails de la Plaine, il est déjà référencé dans les différents organismes de courses. Les inscriptions ne sont pas encore ouvertes, parce que nous avons déposé le dossier à la préfecture et nous sommes en train de recueillir les autorisations officielles des communes concernées. Bailly et Noisy ne poseront pas de problème, Saint-Nom-la-Bretèche nous a donné son accord, il faut juste que nous le finalisions. Et j'ai eu le maire de Villepreux au téléphone qui est tout à fait partant également, il faut maintenant que nous formalisions ces accords.

Les inscriptions ne sont donc pas encore ouvertes, mais elles le seront vraisemblablement fin février.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique et les élus sont spécialement invités à participer à l'une des courses, pas forcément le 20 kilomètres, Dominique l'a dit. Merci aussi à toute l'équipe. Stéphane, sur ce point spécifique, est-ce que tu voulais rajouter quelque chose ?

Stéphane MOREAU

Non, si ce n'est insister que nous comptons sur tous les Noiséens, Noiséennes, Baillacois et Baillacoises pour venir en famille le 15 mai 2022.

Marc TOURELLE

Merci. Sur ce bel événement et ces belles paroles, nous allons rentrer dans le vif du sujet de notre conseil municipal de ce soir avec le rapport sur les orientations budgétaires de la commune.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 - COMMUNE

Marc TOURELLE

Avant de présenter le rapport, nous allons inviter chacun des adjoints et délégués à présenter ses priorités. Je te laisse la parole, Géraldine, tu veux présenter l'organisation ?

Géraldine LARDENNOIS

L'objectif du rapport d'orientations budgétaires est vraiment d'informer les noiséens et le conseil de nos orientations et de nos priorités, tout cela avant le vote du budget au mois d'avril. A noter que ce sera un budget avec reprise des résultats.

Pour un cadrage à peu près général, nous pouvons dire que la dernière loi de finances est encore un peu marquée par le contexte de crise sanitaire, même si nous avons tendance à en sortir. Il y a quand même des perspectives de croissance qui sont plutôt optimistes, puisque la loi de finances a été construite avec une prévision de 4 %. La loi de finances est très marquée par le Plan de relance, et notamment un plan d'investissement assez élevé, notamment pour la transition énergétique, ce qui va notamment pouvoir concerner les communes pour nos opérations d'investissement en la matière.

Au niveau des finances locales, il y a une stabilisation du montant des dotations et cette année il y aura un soutien à l'investissement local, au travers du Plan de relance et des plans d'investissement. Par ailleurs, il y aura aussi une augmentation des bases pour la fiscalité locale de 3,4 %.

Dans ce contexte, nous maintenons nos orientations générales qui sont :

- La continuité des services, le maintien de la qualité de service auprès de la population ;
- La stabilité de nos taux d'imposition, il n'y aura pas d'augmentation ;

- Et le développement de tous nos projets, à la fois en termes de transformation énergétique pour les bâtiments communaux et nos futurs projets de construction de la ville.

Ce sont les orientations générales, mais chacun va décliner ses orientations de façon plus particulière pour chaque délégation avant d'entrer dans les chiffres.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Christophe pour commencer.

Christophe MOLINSKI

La politique RH. C'est évidemment le plus gros poste en fonctionnement, puisque cela représente 4,2 millions d'euros. C'est un enjeu majeur et c'est également un levier essentiel pour garantir un service public de qualité, qui est aussi capable d'agilité afin de s'adapter aux besoins de nos citoyens. C'est également une gestion qui doit être saine et rigoureuse des deniers publics.

Il faut donc évidemment maîtriser la masse salariale et avoir cette gestion fluide et transversale des métiers. Nous l'avons notamment avec la gestion des effectifs, pour laquelle nous aurons une délibération tout à l'heure. Cela nous permet d'ajuster nos recrutements et d'adapter nos besoins.

C'est aussi la prise en compte, évidemment, des départs à la retraite, des congés maladie, des saisonniers puisque nous en recruterons cet été. Il y a aussi quelque chose de nouveau cette année qui est la création, depuis le 1^{er} janvier, d'un corps auxiliaire de puériculture, qui sera catégorisé en catégorie B et était auparavant en catégorie C. Il va donc falloir en tenir compte, c'est un budget limité mais en augmentation et cela permet de valider ce corps de métier et de le recruter plus facilement, avec une offre plus attractive. Puisque ce sont des métiers où nous avons du mal à recruter et où il est toujours nécessaire d'avoir du monde pour encadrer les enfants.

Il s'agit également d'augmenter le niveau général des compétences individuelles et collectives. Marc en a parlé tout à l'heure, c'est, par exemple, Qualivilles, ce sont aussi les formations : CACES, maniement des armes par la police municipale.

Il y a aussi l'archivage, qui va nous permettre de diminuer nos mesures de sécurité, parce qu'une fois que tout sera numérisé, il y aura évidemment moins de risques d'incendie.

Et évidemment, améliorer les conditions de travail, notamment avec l'emploi de chèques restaurant, par exemple, nous y travaillons. Mais aussi la prise en compte du télétravail, qui est un peu plus nouveau depuis le Covid. Et également d'assurer un dialogue social permanent avec les instances paritaires et les agents, avec le comité technique et le CHSCT notamment.

La communication, le numérique et la qualité ont été fusionnés. Concernant la communication, ce sera essentiellement la plateforme participative et l'Intranet. Ce sont des budgets qui ne seront pas remis cette année puisqu'ils ont été mis l'année dernière, ce sera donc du reste à réaliser. Ce sont des budgets informatiques puisque pratiquement toutes les dépenses sont informatiques.

La démarche qualité c'est la fameuse certification Qualivilles dont a parlé Marc, qui est délivrée par l'Afnor pour une durée de 4 ans. Cette année, après avoir fait l'accueil, l'état-civil et l'urbanisme, la communication et le CCAS, il va falloir intégrer les services techniques et la police municipale. Ce sera donc le travail de cette année sur Qualivilles.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Et nous passons à Géraldine.

Géraldine LARDENNOIS

Pour la délégation finances, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, c'est essentiellement une délégation de service pour l'ensemble des autres délégations, de la commune. Nos orientations sont toujours les mêmes depuis le début de la mandature, il s'agit de faire des études, à la fois rétrospectives et prospectives sur notre situation budgétaire et notre situation financière. Faire également des études et analyses en matière de coopération intercommunale sous des angles financiers et travailler aussi avec l'intercommunalité.

Nous avons eu un travail obligatoire cette année : le passage à la norme comptable M57. Ce n'est pas très parlant, c'est une modification de nomenclature comptable, mais qui va conduire à des travaux de fiabilisation de nos données comptables. Et l'objectif, à terme, est vraiment d'arriver vers un compte financier unique, c'est-à-dire une fusion entre le compte de gestion et le compte administratif. C'est un passage obligé parce que cela doit être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2023 pour la M57, et le compte financier unique sera plutôt pour 2024.

Et, bien entendu, nous sommes aussi garants de la maîtrise de l'exécution budgétaire, le respect des délais, des procédures dans les diverses délibérations financières que nous prenons.

Patrick KOEBERLE

Bonsoir. En ce qui concerne la politique sociale et les activités du CCAS, tout d'abord l'analyse des besoins sociaux. Vous vous en rappelez, nous avons lancé cette analyse courant 2021, deux thématiques ont été approfondies par deux groupes de travail : le vieillissement de la population et la carence des 20-40 ans. Une restitution de l'ensemble de cette étude sera prochainement proposée aux élus.

Enfin, le dispositif « Villes amies des aînés », auquel nous avons adhéré depuis déjà deux ans. La Covid nous a ralenti dans cette démarche que nous souhaitons relancer à l'occasion d'un appel à projet auquel nous avons récemment répondu. Pour rappel, il s'agit d'aller au-devant de la population senior, de poser un diagnostic sur des problèmes liés au vieillissement de la population, en termes d'habitat, de mobilité, de santé, de loisirs, de fracture numérique.

Par ailleurs, le CCAS reprend l'organisation du repas des aînés, qui avait été interrompu pendant près de deux ans. Ces repas auront lieu cette année les dimanches 27 mars et 3 avril, à noter aussi dans les agendas des seniors.

Avec le Comité intercommunal Solidarité, qui regroupe des membres de Bailly et de Noisy-le-Roi, il est envisagé de créer un événement, là aussi en direction des seniors, dans le cadre de La Semaine Bleue, événement qui se déroulera au mois d'octobre prochain.

Nous continuons sur les seniors, cette fois-ci avec la résidence des Jardins de Noisy. En 2022, nous allons mettre en place un plan de travaux qui concernera, pour une grande part, la rénovation énergétique de la structure. La résidence fête cette année ses 40 ans d'existence, et aucuns travaux concernant les parties extérieures n'avaient été réalisés jusqu'à maintenant. Le coût de ces travaux ne va pas impacter le budget 2022, mais bien sûr celui des années suivantes, à travers une redevance que nous versons au bailleur-propriétaire de la structure.

Enfin, l'aide et le soutien aux associations. Le soutien du CCAS envers ces associations est d'abord financier, à travers les subventions versées à une quinzaine d'associations. Mais pas seulement, il y a aussi le soutien à travers la mise à disposition de locaux par la ville. Ces associations sont également des partenaires avec lesquels nous travaillons, qui effectuent un travail tout à fait remarquable, je pense notamment à Entraide Logement et Les Paniers Solidaires.

Pour terminer, la relation avec les bailleurs sociaux. Avec Marc, nous avons souhaité depuis quelque temps entretenir des relations suivies avec les bailleurs sociaux présents sur la commune. Bien sûr, il ne s'agit pas seulement d'échanger dans le cadre de futurs projets, c'est aussi l'occasion d'échanger sur l'état de leur patrimoine, leur mode de gestion et accessoirement de faire remonter parfois quelques problématiques liées à des situations compliquées.

Marc TOURELLE

Merci, Patrick. C'est maintenant à Delphine.

Delphine FOURCADE

Pour la délégation du service de l'urbanisme, un premier point, comme l'an dernier : la prise en compte des conséquences juridiques du dynamisme foncier des noiséens et de la commune. Nous avons là des honoraires d'avocats et de conseils, des frais d'actes comme des frais de géomètres, de contentieux. Parce que lorsque l'on délivre une autorisation d'urbanisme, que ce soit une déclaration préalable ou un permis de construire, il peut y avoir des recours. C'est donc la commune qui est attaquée, il faut donc prévoir une somme pour ces contentieux éventuels. A vrai dire, nous avons quand même très peu de contentieux, surtout des recours gracieux. Nous avons aussi des frais de publicité obligatoires car liés aux procédures d'urbanisme. Là, comme nous allons lancer pas mal de procédures, nous allons avoir ces frais, ce sont des affiches réglementées ou des annonces dans des journaux.

Le deuxième point est sur la gestion de l'évolution des documents d'urbanisme. Vous le savez, nous avons engagé une procédure de révision, déclaration de projet portant sur Montgolfier. Il va y avoir aussi une déclaration de projet pour la nouvelle gendarmerie. Vous verrez que la dernière délibération est aussi une procédure urbanisme pour la mise en place d'un périmètre d'étude. Et nous avons parlé tout à l'heure du CAUE et de la signature de la convention d'accompagnement. Pour toutes ces procédures engagées, nous devons être accompagnés, il faut donc sécuriser ces procédures. Pour la plupart d'entre elles, nous sommes accompagnés par Espace Ville, vous verrez donc passer des décisions mais c'est vraiment indispensable.

Marc TOURELLE

Merci, Delphine. C'est tellement sécurisé que je crois pouvoir dire sans me tromper que nous n'avons pas de procédure en cours, puisque la dernière a été jugée récemment. C'est quand même quelque chose à noter parce que nous avons, à la fois de bons AMO mais nous avons un bon responsable de l'urbanisme, il faut le dire. Et je crois que nous sommes satisfaits pour le moment de la diligence de la société qui nous fait nos permis et nos autorisations et nous sommes en procédure de recrutement.

Nous allons maintenant donner la parole à Marie-Hélène pour le scolaire et la Petite enfance.

Marie-Hélène HUCHET

Bonsoir à tous. Sur le scolaire en premier, nous avons un projet de marché de restauration collective avec un groupement de commandes avec la commune de Bailly, dont je vous parlerai un peu plus tard puisque nous avons une délibération à ce sujet. Avec une sollicitation des représentants de parents d'élèves et nous souhaitons aussi intégrer les délégués des classes élémentaires, afin qu'ils donnent leur avis, ce sont eux les principaux intéressés à ce sujet.

Sur les effectifs scolaires, les livraisons de logements du Clos du Roi ont un impact assez important sur l'école Kergomard et l'école du Cèdre, sur lequel nous sommes très vigilants. Nous allons sur des ouvertures ou des fermetures de classes, nous avons donc un travail étroit avec l'éducation nationale pour essayer de favoriser l'école de proximité dans la commune.

Ensuite, sur l'école numérique, nous avons une maintenance des classes mobiles, avec une évaluation cette année qui nous permettra éventuellement d'augmenter la dotation sur l'année 2023. La première classe mobile a été livrée un peu tardivement, c'est pour cela que nous avons la possibilité de la reconduire l'année prochaine.

Ça, c'est pour le scolaire.

En ce qui concerne la petite enfance, nous sommes à l'étude sur une diversification de l'offre de berceaux sur la commune. D'ici peu de temps, nous allons donc accueillir une MAM, une Maison des Assistantes Maternelles, qui va s'ouvrir à la place de la crèche des Petits Poucets. Nous avons signé une convention avec les deux personnes qui se chargent de cette MAM qui ouvrira juste dans quelques mois.

Il y a un autre projet privé de structure d'accueil Petite enfance dans le secteur de la gare. Nous sommes encore uniquement en phase de projet, nous pourrions vous en parler un peu plus tard.

Sur l'accueil des 2 Oies, nous voudrions développer des temps d'échange avec les assistantes maternelles de la commune, et nous voudrions organiser des tables rondes avec les parents sur divers sujets. Ce qui était prévu sur l'année 2021, mais faute de possibilité à cause de la Covid, nous n'avons pas pu ouvrir complètement les portes aux parents et familles de l'extérieur, nous comptons donc bien le faire sur l'année 2022. Merci.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, pour ce sujet. La Petite enfance, parmi toutes nos compétences, est un sujet qui retient toute notre plus grande attention. Marc, nous allons maintenant parler des travaux.

Marc TIMSIT

Merci, Marc. Concernant les travaux, nous allons entamer la restauration de l'église. Vous savez que celle-ci avait été prévue normalement en 2021, mais elle n'a pas pu avoir lieu du fait de la défection de l'architecte du patrimoine au moment d'établir le cahier des charges. Il a donc fallu trouver un architecte en mesure de reprendre les travaux entamés. Un dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation. L'appel d'offres va être lancé prochainement pour pouvoir faire démarrer les travaux, théoriquement courant mai.

Nous avons également le début de la séquence 3 au niveau de la circulation douce. Je ne donnerai pas plus de détails puisque je laisserai Roch Dossou, qui est en charge de la mobilité, aller plus loin.

Nous avons également en perspective l'aménagement du parking Place du Chanoine Zeller, dans la mesure où nous risquons de retirer quelques places pour la circulation douce. Elles seront donc reportées sur le parking Place du Chanoine Zeller, qui devrait, après travaux, comporter plus de places qu'actuellement.

Le bassin d'apprentissage, nous en avons déjà parlé, le remplacement des huisseries et la réfection des façades.

Nous allons également entamer le remplacement de l'éclairage public, l'objectif étant de diminuer la consommation énergétique et la réduction de la pollution lumineuse, en optimisant la qualité du service à l'utilisateur en améliorant le niveau d'éclairage. Pour information le remplacement des sources lumineuses sodium actuellement HP par des leds, soit à peu près 1 320 foyers, chaque foyer consomme actuellement 82 Watts qui descendront à 12 Watts grâce au système led. Egalement, la mise en conformité et la rénovation des armoires de commande et de distribution des installations d'équipements de télégestion, avec l'incorporation d'horloges astronomiques. Et, bien sûr, le remplacement des candélabres jugés vétustes, puisqu'une étude avait été faite il y a à peu près deux ans, qui avait répertorié un certain nombre de candélabres qui devenaient très vétustes et qu'il fallait absolument remplacer ; il y en a à peu près 50 %.

Concernant les bâtiments, dans le cadre du projet Montgolfier, il est question de déménager le CTM. Un emplacement est envisagé, il faut étudier ce nouveau CTM, l'implanter, c'est donc une étude que nous allons mener sur 2022.

Il y a également la création des sanitaires, que nous avons envisagée en 2021 et que nous n'avons pas pu faire au Parc de la Roseraie. Cela nous est réclamé.

L'aménagement de la salle communale du Clos du Roi. Le promoteur va nous céder un volume vide et, avec le concours de Dominique Servais et d'autres intervenants, nous allons étudier de quelle façon nous pouvons l'équiper cette enceinte. Ce, afin qu'elle soit la plus opérationnelle possible.

Nous avons également l'aménagement et la transformation du logement de La Poste en cabinet médical. Il se trouve que nous avons des demandes supplémentaires de médecins généralistes qui envisagent de venir s'implanter sur Noisy. Nous espérons pouvoir en sortir 3 ou 4 salles de consultation. Bien entendu, il va falloir équiper ce bâtiment d'un ascenseur, pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Concernant la voirie, nous avons un programme pluriannuel de rénovation, avec une première proposition qui est la réfection totale de la chaussée Rue de Verdun. Elle commence à souffrir parce qu'elle est très empruntée par les bus et par l'ensemble des poids-lourds qui desservent les commerces.

Nous envisageons également la réfection de l'Allée Marion Petitpas, qui est en fait aujourd'hui en stabilisé. Peut-être faire un bitume assez léger, de façon à ce que nous n'ayons plus ces écoulements de gravats et de chaussée qui se déforme.

Et, bien sûr, nous avons toujours le marché d'entretien de la voirie qui est permanent, malheureusement. Vous pouvez constater tous les jours que des nids de poule apparaissent. Et nous faisons intervenir la société Wattelez quasiment tous les mois, avec un programme très précis de reprises immédiates pour la mise en sécurité des voiries.

Et nous avons en projet, qui est très avancé puisqu'il est sur le point de se concrétiser, le remplacement d'un certain nombre de véhicules de service qui nous coûtent actuellement très cher, tant en exploitation qu'en gasoil ou en essence. Nous envisageons donc de remplacer certains véhicules — nous en prévoyons déjà à peu près 5 pour 2022 — en véhicules électriques.

Voilà pour moi, c'est pas mal chargé pour le service technique et j'espère que nous arriverons à bout.

Marc TOURELLE

Merci, Marc, pour cette longue liste de travaux. Nous allons maintenant demander à Dominique de nous parler de culture.

Dominique SERVAIS

Bonsoir à tous. Nous avons décidé de faire de l'année 2022 celle de l'animation de la ville et des retrouvailles des Noiséens. En fait, nous avons été restreints pendant deux ans et nous avons envie de faire vivre la commune pour que les gens se retrouvent. Et ce sera également une année exceptionnelle pour la culture, car elle sera marquée par l'anniversaire des 500 ans de Gondi. Tout au long de l'année, il y aura donc des animations, expositions, théâtre, musique. Nous comptons également inviter la Marquise de Gondi, nous avons plein de projets sur toute l'année, avec des reconstitutions historiques.

Egalement la Fête du Cèdre que nous n'avons pas faite depuis deux ans, nous voulons en faire quelque chose de différent des autres années. A priori, commencer plutôt vers midi et finir le soir en faisant vivre toute la ville et travailler les commerçants.

Ensuite, il y a également la création d'un nouveau festival autour de la guitare, qui aura lieu plutôt en fin d'année.

Nous avons donc un programme très chargé sur toute l'année, tous les week-ends sont pris. Le Marché de Noël aura également un nouveau format, nous allons innover, essayer de faire autre chose, peut-être le faire dehors, nous avons plein d'idées.

Et nous continuons, bien sûr, tous nos événements incontournables : la brocante, Festhélia, les Rencontres du Livre, la Fête de la Bière. Et beaucoup d'autres événements organisés par nos associations, également avec notre participation : des concerts, le Bal du 13 juillet, des soirées dansantes, théâtre, expositions, salons divers.

Le dernier point, ce sont les subventions. Nous avons également mis une petite augmentation des subventions pour aider nos associations qui ont été en difficulté à la suite de la crise sanitaire. Voilà un résumé de toute l'année.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique, pour ce beau et ambitieux programme. En espérant qu'effectivement la crise soit derrière nous pour nous permettre d'assister à tous ces événements, avec une année marquée effectivement par le 500^{ème} anniversaire de la naissance de Gondi et toutes les festivités qui vont avec.

Maintenant, nous allons donner la parole à Stéphane, qui va nous parler sécurité, affaires juridiques et sports.

Stéphane MOREAU

Merci, Monsieur le Maire. Mon propos va porter sur trois délégations, donc trois budgets.

Tout d'abord, la sécurité. Depuis le 19 juin 2021, le territoire national est au niveau Vigipirate sécurité renforcée, risque attentat. Cela signifie que toutes les forces de l'ordre et de sécurité sont impliquées pour assurer la sécurité des Français. Et au niveau local, la police municipale joue pleinement son rôle dans ce dispositif de sécurité.

Pour mémoire, l'année dernière nous avons pris la décision d'armer la police municipale, ce sera donc le cas en 2022. Outre l'acquisition des équipements, la formation des agents, nous procéderons à l'aménagement du local de la police municipale pour pouvoir accueillir tous les équipements concernés.

Ensuite, concernant la vidéoprotection, nous continuerons à améliorer le réseau de vidéoprotection qui est en place sur Noisy, cela signifie moderniser les caméras en place. Pour information, nous avons un programme de modernisation qui a commencé dès début janvier et qui a porté sur l'ensemble des caméras existantes. Nous continuerons à faire évoluer le réseau en ajoutant de nouvelles caméras dans les endroits stratégiques, et pour couvrir également les nouveaux bâtiments qui ont été créés depuis.

En ce qui concerne les affaires juridiques, le budget portera essentiellement sur les honoraires des cabinets qui nous accompagnent, que ce soient des experts ou des conseils juridiques.

Enfin, troisième budget : le sport, qui est une composante majeure de notre mandature, avec un point d'exergue concernant les JO 2024, dans deux ans. Au 1^{er} janvier de cette année, un service des sports a été créé, avec à sa tête Stéphane Gousset, qui était jusqu'à présent le Directeur du bassin d'apprentissage et qui est devenu responsable du service des sports. Il travaille déjà activement sur des manifestations, parmi lesquelles la Fête du Vélo, que nous avons décidé de reprendre en local avec la commune de Bailly. Je développerai le sujet lors du prochain conseil municipal, puisque cette Fête du Vélo, que nous appellerons certainement la Fête des Guidons, aura lieu en juin prochain.

Egalement, la création du Club des Présidents, concernant les associations sportives. Beaucoup d'entre vous connaissent l'OIS, qui a été à la manœuvre durant de nombreuses années, très active et très efficace auprès des associations sportives. L'OIS a été une association qui a été clôturée récemment et nous créerons donc, avec Bailly, ce que l'on appelle le Club des Présidents, pour pouvoir permettre aux présidents des associations sportives d'avoir un retour d'expérience entre pairs et de générer de la transversalité entre associations. Lors des deux années qui viennent de s'écouler, nous avons vu la nécessité de générer de la transversalité entre les associations.

Associations que nous soutiendrons également financièrement, en leur accordant des subventions. Sans oublier l'organisation du Forum des associations, qui aura lieu le samedi 10 septembre 2022.

Les Trails de la Plaine, que Dominique a présentés tout à l'heure, la mairie est impliquée activement auprès de l'association. J'en profite pour saluer les plus de 25 bénévoles qui se sont rassemblés pour concevoir ces Trails de la Plaine et donner un second souffle au semi-marathon de Bailly-Noisy. Et j'en profite pour remettre l'accent sur les trois axes que nous souhaitons développer en matière de sport, à savoir le sport pour tous, le sport santé et le sport et handicap. Ces trois axes seront présents dans toutes nos manifestations sportives en 2022. Je vous remercie.

Marc TOURELLE

Merci, Stéphane. Et toujours ce regard sur les Jeux Olympiques 2024, qui vont aussi booster le sport partout en France et particulièrement aussi dans notre région car le vélo et l'équitation seront dédiés aux Yvelines, et à Versailles et Saint-Quentin en particulier.

Nous allons passer la parole à Guy qui va nous parler des grands projets.

Guy TUQUET de BEAUREGARD

A projets exceptionnels, budget exceptionnel. Nous allons essentiellement parler du projet Montgolfier, dans cette affaire vous imaginez bien que si la ville a plein de compétences elle n'est pas armée pour gérer l'étendue de la création d'un nouveau quartier comme Montgolfier. C'est donc l'objet des conseils et prestations intellectuelles que nous allons dépenser au cours des années prochaines. Il faut savoir que l'économie globale du projet, avec la création de ce nouveau quartier, est d'un ordre de grandeur de 150 millions d'euros. Vous imaginez donc bien qu'il nous faut des conseils et des prestations intellectuelles, qui pour réviser certains dossiers, qui pour aller chercher des subventions, etc. Donc, une assistance à maîtrise d'ouvrage très importante et c'est véritablement l'objet du travail. Et ceux qui assisteront à la réunion publique mercredi, comprendront tout l'enjeu, la complexité, la nécessité d'avoir ce support et ce budget exceptionnel.

S'agissant du projet Chaponval, il n'y a pas de dépenses majeures cette année.

Marc TOURELLE

Merci, Guy. Et nous avançons un peu sur la gendarmerie également, qui devrait sortir de façon un peu plus concrète dans les mois à venir. Des grands projets aux mobilités, il n'y a qu'un pas que nous allons franchir avec Roch Dossou.

Roch DOSSOU

Bonsoir tout le monde. Concernant les circulations douces, c'est une mobilité urbaine sans voiture, qui est une grande préoccupation dont le vélo est une composante. Et nous nous sommes dotés de deux axes pour cette circulation : l'axe est-ouest et l'axe nord-sud. Les enjeux du vélo sont d'un ordre social, économique et environnemental. Actuellement c'est la séquence 2 qui est en cours de réalisation, qui part du Rond-point du Parc jusqu'à la Rue du Cardinal de Retz. Ensuite, il y aura la séquence 3, qui partira de la Rue du Cardinal de Retz jusqu'à la Rue Charles de Gaulle. Notre dossier de circulations douces a obtenu une subvention du Ministère de la Transition écologique, il est réparti en 40 % de l'Etat, 20 % de la Région et 15 % du Département, le reste de 25 % à la charge de la collectivité.

Concernant le bus qui est en cours, nous sommes actuellement en train de définir le parcours. Nous avons une réunion demain, Marc et moi, pour avoir une vue globale, savoir si nous choisissons une DSP, délégation de Service Public, ou si nous le faisons en interne.

Marc TOURELLE

Merci, Roch, tu parlais de la navette. Effectivement, concernant ce projet de circulations douces, nous avons fait notre première balade urbaine samedi, avec les riverains de l'un des secteurs. Cela s'est bien passé et nous en aurons une autre le mois prochain du côté de La Quintinye.

Cet après-midi, nous étions également, avec Roch et Christophe au comité de pilotage du Tram 13. Le projet avance, nous avons fait part de nos demandes et réclamations par rapport à ce projet, dont la date d'inauguration est prévue en juillet, mais nous donnons pas encore la date parce qu'à mon avis il vaut mieux être extrêmement prudent. Mais cela prend forme, il y a encore des problèmes à régler, cela avance toujours.

Nous allons laisser la parole à Cyrille qui va vous parler des commerces et des entreprises.

Cyrille FREMINET

Le maintien des commerces et des entreprises est une priorité de notre mandature. Cette année, nous avons noté une modification du PLU, pour définir une zone de préservation du commerce dans une partie de la Rue Le Bourblanc. Nous avons également appuyé nos commerçants dans leurs recherches de subventions, et avons essayé de rechercher de nouveaux commerçants.

Cette année, nous avons trois objectifs : toujours de dynamiser les commerces dans notre ville ; de rechercher de nouveaux commerçants dans les locaux vacants, accompagner les preneurs dans ces locaux et les promouvoir ; enfin, de fédérer les commerçants autour d'un concept : « Acheter Noiséen ». La réalisation de ces objectifs, et notamment des deux premiers se fait, par exemple, par l'accompagnement de la Chambre de commerce et d'Industrie, sous la forme notamment d'une convention d'un manager de proximité, ou d'une convention de digitalisation du commerce de proximité, ou d'une étude pluri-pôles de comportements sur les achats. Ce sont des pistes sur lesquelles nous réfléchissons. D'autre part, sur ce concept Acheter Noiséen, cela pourra sous la forme d'actions de communication, type goodies, loteries, bons d'achat et autres idées qui pourraient venir.

Marc TOURELLE

Merci, Cyrille. Nous souhaitons toujours être aux côtés de nos commerçants et nous prévoyons d'ailleurs de faire avant l'été une grande réunion avec tous les commerçants. Pour être à leur écoute et justement pour leur parler des projets, parce qu'ils aussi intéressés par ces derniers, et leur parler de ce que nous choisirons de faire, ce que tu as évoqué.

La jeunesse et le jumelage, maintenant, avec Marie-France.

Marie-France AGNOFFÉ

Nous allons tout d'abord continuer à développer EMAJ, sachant qu'elle porte toute la politique jeunesse de la commune. Le 5 février dernier, certains élus ont eu l'opportunité de visiter la structure et de rencontrer les équipes d'EMAJ, qui ont pu présenter l'ensemble des projets.

Nous en avons déjà parlé mais concernant le projet Villes amies des enfants, nous allons donc mettre en place le plan d'action et commencer à déployer une partie des actions sur l'année 2022.

Il y aura également l'animation du Passeport du Civisme. Pour rappel, il s'agit d'un parcours ludique pour éduquer les élèves de CM2 à la citoyenneté, avec un accompagnement des ambassadeurs locaux.

Et concernant la jeunesse, il y a l'animation du conseil municipal des jeunes et son renouvellement, sachant que la mandature du CMJ se terminera à l'automne 2022, il faudra donc renouveler le groupe du CMJ

Concernant le Jumelage, nous espérons que les conditions sanitaires pourront s'améliorer. Sachant qu'un certain nombre de projets avec nos deux villes jumelles, Albion et Godella ont été mis en stand-by. Une exposition photo des villes jumelles est prévue. L'idée est de reprendre les photos de chacune des villes et des les exposer dans chaque ville jumelle, cela devrait se faire prochainement.

Il y a un projet d'accueil de basketteuses avec Albion. L'idée était — nous verrons si le projet pourra se concrétiser — de faire partir une équipe de basketteuses à Albion.

Un festival de piano avait également lieu jusqu'aux restrictions sanitaires et le prochain est prévu à l'automne 2022.

Avec la ville jumelle Godella, un échange est porté avec une classe d'Espagnols de 4^{ème}, prévu sur le mois de mars, et en retour les 4^{ème} du collège de Noisy devraient partir au mois de mai.

Il y aura également une exposition de peinture-sculpture prévue à Godella à l'automne.

Sans oublier un projet de rapprochement franco-allemand que nous allons continuer à soutenir sur l'année. Merci.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France. Nous souhaitons effectivement que les conditions nous permettent à nouveau aussi de retrouver nos amis espagnols et américains qui nous manquent.

Il nous reste Jérôme Duvernoy pour nous parler de développement durable.

Jérôme DUVERNOY

Merci, Marc. Bonsoir à toutes et à tous.

Il y a deux gros points identiques à l'année dernière, qui sont la gestion des déchets et Energie-Climat. Il est difficile de passer en dernier sans faire trop de redites. En ce qui concerne la gestion des déchets, nous avons bien sûr continué la tarification écoresponsable qui est maintenant en phase de test de facturation à blanc pour les trois premiers mois de l'année, et ensuite cela se mettra en place.

Un deuxième point pour la gestion des déchets : faire du tri à la source, notamment dans les écoles. Parce qu'effectivement, imposer à toute la population de faire de l'écoresponsabilité, cela veut dire que nous soyons aussi exemplaires. Cela passe par les écoles mais aussi tous les bâtiments publics.

En ce qui concerne Energie et Climat, il y a beaucoup de rénovations, nous l'avons entendu au fur et à mesure des différentes délégations : rénovation du bassin d'apprentissage, de l'église, du Jardin de Noisy. Au niveau énergétique, même si ce sont des investissements importants, ils vont à terme nous apporter des économies d'énergie. Il y a également la rénovation de l'éclairage public, dans le même but de moins consommer, Marc nous a donné les chiffres exacts, si j'ai bien compris nous gagnons 60 watts par point et il y en a environ 1 300. Faites le calcul vous-mêmes, je pense que dans quelques années, trois ou quatre, cela devrait déjà être rentable.

Le point suivant concerne la rénovation du parc de véhicules, passer en électrique et avoir moins de consommation et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

La suite concerne plus le PCAET, la ville pourra lancer divers audits énergétiques et continuer toutes ces rénovations de bâtiments publics. Il ne faut pas oublier non plus les concertations qui vont être lancées au niveau de VGP pour l'élaboration du PCAET.

Je m'aperçois que j'ai oublié deux autres points, plutôt de l'environnement que du développement durable. Sur le bruit avec le Plan de prévention du bruit dans l'environnement qui est en cours, avec une concertation prochaine de la population, et l'achat et la pose par la ville de Noisy de nouveaux capteurs de mesure de bruit aux quatre coins de Noisy-le-Roi puisqu'il y en a quatre qui sont posés.

Marc TOURELLE

Merci, Jérôme. Nous allons peut-être faire une pause dans les présentations avant que Géraldine ne fasse une synthèse du rapport, mais qui sera un peu allégé puisque vous avez vous-mêmes exprimé les orientations. Mais cela nous montre aussi quel est votre engagement quotidien avec l'ensemble des élus et des services sur vos diverses délégations.

Nous allons peut-être maintenant engager les élus à poser des questions sur tout ce qui vous a été présenté. N'hésitez pas, c'est le moment d'avoir un échange. Magali ?

Magali PRADEL

J'ai trois questions. Je voudrais être sûre d'avoir bien compris, concernant l'armement de la police municipale, qu'il est dû à Vigipirate, ou bien est-ce juste une décision de la municipalité ?

Stéphane MOREAU

Merci pour ta question, Magali. Je rappelle la motivation d'armer la police municipale qui avait été présentée. Elle est double : la première c'est la protection de la population, au bénéfice des Noiséennes et des Noiséens. Et nous sommes dans un contexte Vigipirate que j'ai rappelé tout à l'heure, mais pas uniquement. La deuxième motivation, c'est la protection des agents eux-mêmes, qui passent la plupart de leur temps à l'extérieur avec un uniforme. Ce sont donc les deux motivations essentielles qui nous ont amenés à prendre cette décision.

Magali PRADEL

La deuxième question : l'année dernière nous avons abordé, à un moment donné, le problème du Vaucheron pour lequel il y avait un recours, je crois, de l'architecte. Je voulais donc savoir si tu pouvais nous en dire deux mots, pour savoir si la procédure a avancé et où elle en est.

Stéphane MOREAU

Concernant le Vaucheron, c'est un dossier qui est en cours et en discussion, je ne vais donc pas m'étendre dessus, par contre, je vais répondre à ta question. C'est un dossier qui avance, que nous travaillons avec nos conseils et nous espérons finaliser, courant 2022, sur une position qui sera favorable à la commune.

Magali PRADEL

Ma troisième question concerne le Montgolfier. Guy a expliqué qu'il allait y avoir un certain nombre de conseils, d'honoraires qui allaient être engagés pour ce projet. C'est un terrain privé en partie, nous avons donc engagé un certain nombre de prestations, en face de l'engagement de ces prestations qu'est-ce que cela va nous rapporter ? A-t-on fait un calcul ?

Guy TUQUET de BEAUREGARD

Comme dans tout projet économique de cette nature, il y a, bien sûr, plusieurs objectifs. Ce que cela va nous rapporter, avant toute chose, c'est d'améliorer le parcours résidentiel pour les familles noiséennes. Je vous rappelle que 30 % de la population à Noisy a plus de 60 ans et il faut que nous retrouvions le Noisy-le-Roi à 9 000 habitants que nous avons eu autrefois. Le premier retour que nous aurons sera, bien sûr, une dynamique de la ville différente de celle que nous risquons d'avoir si nous ne faisons rien. C'est le premier point.

Deuxièmement, c'est vrai qu'il y a un aspect comptable, Géraldine l'évoquera peut-être, et un aspect ressources, bien entendu, par les taxes diverses et l'activité économique que va entraîner l'apparition de ce quartier au sein de Noisy-le-Roi, sous tous ses aspects économiques possibles et imaginables. Cela fait partie de ce que j'appelle un retour, mais je ne sais pas si ta question est strictement comptable ou si elle est au-delà, sociale et sociétale.

Michel BOISRAME

J'ai également trois questions, désolé. Je voulais demander à Marie-Hélène si la MAM va offrir des berceaux supplémentaires, ou si ce sont des gens qui vont venir avec les propres enfants qu'ils gardent déjà, ou pas.

Marie-Hélène HUCHET

C'est une structure qui apporte 8 berceaux au total, il y en a déjà 2 qui sont occupés par les enfants de personnes qui prennent en charge cette MAM et il y aura donc une proposition sur 6 berceaux. La nouvelle structure derrière, sur ce qui est prévu quartier gare, offrirait entre 12 et 24 berceaux.

Michel BOISRAME

Mes deux prochaines questions s'adressent à Christophe. Au niveau RH, tu as dit qu'il y avait 3 réunions du CHSCT, les aura-t-on bien cette année parce que l'année dernière nous en avons eu 2 ?

Christophe MOLINSKI

Je n'ai pas cité de nombre, j'ai dit qu'il y en aurait, mais tu m'avais déjà posé la question. Effectivement, il y aura ce qu'il doit y avoir, c'est Maud Lalloue qui gère cela avec moi, un planning vient d'être établi, nous en avons déjà réuni et nous en avons d'autres à venir. Normalement, il y aura le compte à la fin de l'année.

Michel BOISRAME

Ma deuxième question concerne la communication. Tu dis que nous allons développer la plateforme participative citoyenne, mais elle est toujours en cours de réalisation depuis plus d'un an. Y a-t-il une date ? A quel moment cela commencera à être utilisable ?

Christophe MOLINSKI

Là, nous sommes passés à la mise en forme avec l'agence avec laquelle nous construisons. C'est un peu long parce que nous essayons de benchmarker et de comparer les villes sur lesquelles nous avons différentes plateformes. Normalement, nous sommes maintenant prêts à la remplir. C'est-à-dire que la structure va être mise en place rapidement, sous quelques semaines et maintenant nous allons la remplir.

Michel BOISRAME

D'accord. Et ma dernière petite réflexion : ce serait bien que sur le compte Facebook on puisse diffuser les Powerpoint, les slides que nous présentons.

Marc TOURELLE

Là-dessus, je ne saurai pas te répondre. Je peux te dire que le de toute façon le rapport, qui résume bien toutes ces choses-là, sera disponible à toute personne en même temps que le compte-rendu. Techniquement, il n'y a pas de souci, je n'y vois pas d'inconvénient.

Michel BOISRAME

Parce que pour les gens qui regardent, nous parlons de chiffres et c'est donc plus facile pour eux de suivre avec toutes les lignes et toutes les mesures.

Marc TOURELLE

Pas de problème, nous pouvons diffuser.

Magali PRADEL

J'avais une suggestion qui est que l'on puisse avoir un planning de la gestion de toutes les commissions. Parce que de temps en temps, les plannings interfèrent et cela nous pose un problème. Sera-t-il possible d'avoir un planning partagé ? Et en même temps, pouvoir le communiquer aux Noiséens, de façon à ce qu'ils puissent savoir à quel moment les commissions se réunissent, cela peut en intéresser certains de savoir au moins ce qu'il se passe.

Marc TOURELLE

Sur le planning, les commissions, à moins qu'elles soient intercommunales, ne s'adressent qu'aux élus. Je vais aller un peu dans ton sens, je souhaite effectivement qu'il y ait une meilleure organisation. Parce que nous l'avons vu, certaines dates de commissions se chevauchent, je souhaite donc que nous puissions travailler à une meilleure cohérence dans le planning, nous devons pouvoir y arriver. Avec cette réserve qu'il est parfois nécessaire, lorsqu'un sujet doit être vu rapidement avant un conseil municipal, d'organiser une commission en urgence, cela peut arriver. C'est vrai que sur Versailles Grand Parc le planning des commissions est semestriel, et même annuel. Nous devons pouvoir améliorer cela, je vais y travailler avec les élus et les services afin que nous puissions donner des perspectives.

Christophe MOLINSKI

En complément, Magali, nous réfléchissons avec Dominique notamment à faire un planning pour les associations. Parce que, là aussi, ils interfèrent, ils se donnent des soirées et effectivement parfois tout se chevauche. Nous allons donc essayer d'avoir un planning partagé sur lequel nous pourrions mettre les activités de la commune et ils pourront rentrer ensuite, sur notre validation, leurs soirées, activités et convocations, ce qui permettrait au moins d'avoir une vision globale sur toutes les activités.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Salvador.

Salvador-Jean LUDENA

Je n'ai pas de questions mais juste des remerciements à chacun des élus délégataires de nous avoir exposé leur ambition pour l'année qui arrive.

J'espère que cela va maintenant nous permettre de finaliser le budget.

Marc TOURELLE

Merci, Salvador. C'est un exercice que nous faisons il y a longtemps, moins lors de la dernière mandature. C'est vrai que cela permet, à la fois aux élus mais aussi aux noiséens d'avoir une meilleure vision de nos projets et de nos priorités. Je suis d'accord avec toi, c'est un bon exercice.

Si vous le voulez bien, je vais maintenant demander à Géraldine de nous faire une synthèse, un condensé du rapport qui sera de toute façon annexé à ce conseil municipal. Je te laisse la parole.

Géraldine LARDENNOIS

Comme vous l'avez vu, il y a pas mal d'actions qui vont être conduites au cours de cette année, certaines qui relèvent de l'investissement mais d'autres qui relèvent du fonctionnement. De ce fait, nous avons commencé notre exercice et nos prévisions budgétaires en prévoyant une petite augmentation des recettes. Notamment liée, d'une part, à la hausse des bases foncières imposée par la loi de finances, mais pas une hausse des taux au niveau communal. Du fait de l'examen de la situation du marché immobilier sur Noisy-le-Roi, nous avons également une estimation à la hausse de nos droits de mutation. Puisque les prix au mètre carré augmentent, les droits de mutation augmentent donc également. Voilà pour la partie recettes et les augmentations sont essentiellement liées à cette augmentation des bases et des droits de mutations. Evidemment, parallèlement, comme nous avons de nouveaux locaux, notamment la Maison médicale qui est louée, il y a une augmentation de ces produits.

En matière de charges, nous aurons aussi une augmentation des charges à caractère général. Pour les aspects RH, comme l'a dit Christophe, nous sommes essentiellement sur des effets de remplacement de personnes et de Glissement Vieillesse technicité. En revanche, pour les autres charges à caractère général il y aura essentiellement une augmentation liée à tous les marchés : augmentation des fluides, les revalorisations de marchés qui sont quand même un point important. D'autant plus que nous sommes un peu dans une année de transition où nous ne sommes pas encore passés à une transformation énergétique, notamment dans notre éclairage public. Nous avons donc encore des coûts élevés sur ces aspects-là.

Et, d'autre part, sur la partie charges accompagnement pour construire la ville de demain, pour garder la maîtrise du projet Vaucheron. Il y a là un effort important qui, même s'il ressemble plus à de l'investissement pour l'avenir, est malheureusement comptabilisé en fonctionnement, ce qui va conduire à une augmentation des charges de fonctionnement.

Toutefois, nous aurons, bien entendu, un budget en équilibre. Et pour financer tous nos projets d'investissement : l'éclairage public, l'aménagement de la nouvelle salle au niveau du Cornouiller, pas mal de projets, aujourd'hui nous avons une structure financière qui nous permet de recourir à l'emprunt. Et, projet par projet, nous pourrions éventuellement nous poser la question d'un recours à l'emprunt en tant que de besoin, et ne pas faire tout par autofinancement.

Voilà pour la trajectoire à venir, et nous reparlerons de façon plus détaillée en avril.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. J'ajouterais quand même que la commune n'a pas emprunté depuis dix ans, nous sommes donc à la fois avec un très faible endettement, mais aussi, comme nous avons une bonne capacité d'autofinancement, avec un très faible ratio. Je n'ai pas le chiffre mais il est très largement inférieur à tout ce qui se fait. Cela n'est pas encore acté, mais si nous devons faire appel à l'emprunt, ce serait pour pouvoir emprunter sur des choses qui sont déjà très subventionnées. Je pense, par exemple, au remplacement de tout l'éclairage public où l'on peut arriver jusqu'à 80 %. Cela vaut donc le coup d'investir tout de suite, d'abord parce que dans trois ou quatre ans nous ne savons pas si nous aurons ces financements. Et, par ailleurs, je n'ai pas le calcul du retour sur investissement, mais au vu de l'augmentation des prix de l'énergie je pense qu'il devrait être fort. L'emprunt se justifierait sur des opérations qui valent le coup d'être faites maintenant.

Nous arrivons au terme de cette discussion sur les orientations budgétaires. Nous aurons, bien évidemment, à la fois en commission mais également lors de notre prochain conseil municipal, une autre discussion puisque nous présenterons le budget. Nous devons donc prendre acte ce soir du rapport sur les orientations budgétaires de la commune.

Magali PRADEL

J'avais quand même une ou deux questions sur le ROB. Par exemple, sur les charges à caractère général, nous sommes passés d'un peu moins de 2,2 millions d'euros en 2020 à 2,9 millions d'euros en 2022, ce qui fait quasiment 1 million d'euros en plus de ces charges. J'ai compris qu'il allait y avoir des prestations pour la zone Montgolfier et le reste c'est peut-être tout ce qui est fluides, mais cela fait beaucoup, presque 20 % d'augmentation.

Géraldine LARDENNOIS

L'écart entre 2020 et 2022, c'est ça ?

Magali PRADEL

De 2020 à 2021, cela fait 16 % et de 2021 à 2022, cela fait 22 %.

Géraldine LARDENNOIS

Entre 2020 et 2021, il y a eu aussi un effet accompagnement du projet Montgolfier, qui a généré des charges complémentaires que nous n'avions pas d'habitude. Et il y a eu aussi un effet marchés, notamment la revalorisation des contrats. Mais surtout, entre 2020 et 2021, il y a aussi les effets Covid où il y a eu des prestations complémentaires en termes d'entretien, de ménage et des coûts de matières premières. Il y avait donc déjà un écart entre 2020 et 2021 et il y en a un nouveau entre 2021 et 2022, puisqu'il y a des dépenses complémentaires pour Montgolfier par rapport à 2021. Et il y a, bien entendu, des augmentations encore plus élevées sur tous les contrats de fluides et de maintenance, nous avons donc un cumul d'augmentation de 10 % sur les deux années.

Marc TOURELLE

J'ajouterais qu'il y a aussi l'effet de la surcharge foncière, avec ce mécanisme qui passe de Versailles Grand Parc à la commune, qui est pour

500 000 € dans cette augmentation, ce sont des effets exceptionnels. Lorsque l'on voit les choses, il faut toujours faire la part des choses entre ce qui ne reviendra plus l'an prochain et qui est de toute façon complètement neutralisé, et ce qui est du domaine du fonctionnement courant. Et là, si tu regardes la rétrospective depuis 2014 des charges à caractère général, elles n'ont jamais cessé de baisser et notre intention est d'être toujours dans ce cercle vertueux et de pouvoir continuer sur une maîtrise de ces charges.

Magali PRADEL

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, parce que j'ai le tableau sous les yeux, les charges à caractère général c'était 2,1 millions d'euros en 2020 et la prospective de 2022 à 2025 tourne autour de 3,1 et 3,2 millions d'euros. Sans être très forte en maths, cela fait donc 1 million en plus.

Marc TOURELLE

Je crois que nous t'avons donné les réponses, je ne vais pas les redonner plusieurs fois, nous n'allons pas tourner en rond. Avais-tu une autre question ?

Magali PRADEL

J'ai une autre question. L'excédent brut est globalement aux alentours de 700 000 €, a priori nous allons être en dessous de 1 million pour financer tout ce qui est à caractère d'investissement. A priori, nous aurons donc recours à l'emprunt pour pouvoir financer certains investissements, c'est bien cela qu'il faut comprendre.

Marc TOURELLE

J'ai expliqué dans quels cas nous aurions recours à l'emprunt. Il faut aussi regarder qu'il ne faut pas non plus comparer un réalisé à un budget, si tu compares les budgets des années précédentes, facialement il y avait toujours un excédent, une capacité d'autofinancement plus faible que ce qu'elle n'a été en réalité. Parce que forcément, lorsque l'on établit un budget, on a toujours le réflexe de bon gestionnaire d'être en sécurité sur les charges et d'être aussi prudent sur les recettes. Et en fait, nous nous apercevons qu'en réalité, dans l'exécution budgétaire, d'année en année nous dépensons moins que nous avions prévu et nous touchons plus que ce que nous avions prévu. Tout simplement parce que sur des recettes comme les droits de mutation, par exemple, nous avons toujours fait preuve de prudence et c'est vrai que nous avons connu des années exceptionnelles ces dernières années. Il faut donc toujours se méfier et ne pas comparer du réalisé à du budget.

Magali PRADEL

Non, là j'ai comparé uniquement le tableau du ROB.

Marc TOURELLE

Tout à fait, mais 2022 n'est que budgétaire. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Salvador ?

Salvador-Jean LUDENA

Je voulais juste préciser que Magali était à la commission des finances et que les questions et les réponses sont les mêmes, ce sont des débats qui ont déjà eu lieu à la commission des finances.

Magali PRADEL

Et je rappelle qu'à la commission des finances, il y en a un certain nombre qui se sont émus de l'ampleur des charges.

Marc TOURELLE

Je ne sais pas qui peut s'émouvoir de l'ampleur des charges qui restent à un niveau que l'on ne cesse de maîtriser depuis plus de vingt ans.

Je vous remercie, nous allons donc prendre acte de la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette du budget ville pour l'exercice 2022.

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Marc TOURELLE

Nous allons maintenant sur deux délibérations de ressources humaines.

Christophe MOLINSKI

La première concerne le débat à avoir sur la complémentaire santé et la prévoyance. Ce débat a eu lieu en commission finances et également au comité technique et a donc lieu, de principe, au conseil municipal. Il doit être fait avant le 18 février 2022, nous sommes donc dans les temps. Il va être fait dans plusieurs communes, évidemment, et dans plusieurs syndicats.

Il vise à la transformation de la Fonction publique et part d'une loi du 6 août 2019, qui tend à avoir le même traitement d'ici 2025 et 2026 pour les fonctionnaires, la Fonction publique comme le privé, afin que les contrats soient alignés.

La part obligatoire de l'employeur sera de 20 % en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 50 % pour la part santé au 1^{er} janvier 2026. Il conviendra aussi de maintenir les dispositions contractuelles existantes, ou pas, c'est pour cela qu'il y a débat, soit les conventions de participation, soit les contrats labellisés. Dans un cas, vous avez le contrat global et traité pour nous avec le CIG, puisque cela permet d'avoir des remises et des services plus importants, ou alors des contrats labellisés. C'est donc une part qui est attribuée au fonctionnaire qui prend son contrat lui-même. Le renforcement du rôle des centres de gestion, c'est ce que nous venons de dire puisque cela permet d'avoir de meilleurs tarifs et de meilleurs services.

Je ne vous rappellerai pas les enjeux mais vous savez qu'ils sont importants, aussi bien sur la santé que sur la prévoyance. Cette dernière est une garantie de maintien de salaire, on choisit de le faire, ou pas, mais il faut savoir qu'en cas de gros pépin, au bout de trois mois vous êtes à 50 %. Et sur de petits salaires ou des salaires en difficulté, cela devient vite problématique, il s'agit donc, évidemment, d'éviter cette précarité.

Pour la santé, nous l'avons tous vécu au cours des deux dernières années, heureusement qu'il y a des complémentaires. Je ne parlerai pas des lunettes, entre autres, ou des dents mais s'il n'y avait pas les complémentaires...

Juste une petite vision sur la commune : il y a environ 110 agents, 102 sur la ville et 8 au CCAS. Sur la prévoyance, il y a à peu près la moitié des agents qui y cotisent et sur le CCAS il y en a les trois quarts. Pour la santé, nous avons choisi d'avoir des catégories C, B et A, avec des participations différentes de 15, 10 et 5 €, il faudra donc aussi voir ce que nous faisons, si l'on conserve ces volumes-là, si cette répartition est changée, c'est pour cela que ce sera un débat. Vous avez vu que nous avons le temps de le mener puisque c'est avant 2025 ou 2026, nous sommes donc tout à fait dans les temps pour mener cela tranquillement. Vous avez eu le planning qui va être de voir également si nous intégrons les ayant-droit, les conjoints, parce que c'est souvent la raison pour laquelle les agents n'adhèrent pas au contrat global. Il y a donc le volume mais il y a aussi la couverture, tout cela intervient.

Ce débat sera donc mené et devra être résolu avant 2025 et 2026, en fonction de ce dont nous parlons.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe pour ce rapport que vous avez eu en annexe sur la protection sociale complémentaire. Comme il vous l'a dit et que nous l'avons compris, il s'agit donc d'harmoniser les obligations des employeurs qui existent déjà dans le privé depuis quelques années, c'est-à-dire de participer aux contrats de mutuelle santé et à la protection sociale complémentaire en général, avec santé, prévoyance, etc. Avec des décisions qui seront à prendre pendant les mois et années à venir.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous prenons acte de la présentation de ce rapport qui a déjà été partagé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu

PREND ACTE de la présentation d'un rapport sur la Protection Sociale Complémentaire et de la tenue d'un débat.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Christophe MOLINSKI

C'est ce que l'on appelle un grand classique. Vous savez que nous faisons cette modification du tableau des effectifs pour répondre à nos besoins et être en phase avec les emplois de la collectivité. C'est donc le conseil municipal qui fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Parfois nous créons, parfois nous retirons, afin d'être en phase avec ce que nous désirons pour l'année à venir. Là, il va y avoir la création de 5 postes :

- Le premier est un emploi d'ingénieur territorial permanent à temps complet, c'est évidemment dans le cadre du recrutement du poste de responsable urbanisme et développement du territoire que, je crois, Delphine attend avec impatience ;
- Ensuite, c'est un emploi d'éducateur territorial des aptitudes physiques principales (APS) de deuxième classe, permanent à temps complet, dans le cadre du recrutement pour la mutation d'un maître-nageur, puisque nous en avons un qui est parti en retraite et qu'il nous faut le remplacer ;
- Ensuite, nous avons un opérateur territorial des APS également, pour permettre l'intégration d'un adjoint territorial d'animation, titulaire à temps complet, en filière sportive. Là, c'est pour assurer des fonctions d'éducateur sportif auprès des scolaires. En général, les écoles noiséennes aiment bien avoir à disposition cet éducateur sportif qui manque souvent d'horaires. Cela permettra donc de répondre plus volontiers à leur demande ;
- Et 2 emplois d'adjoints territoriaux d'animation permanents, là aussi à temps complet, pour répondre aux obligations légales d'encadrement des temps périscolaires et extrascolaires du service enfance de la commune. Là aussi, un taux d'encadrement est fixé, auquel il faut répondre. Par ailleurs, avoir des temps complets, nous l'avons dit tout à l'heure, c'est plus facile pour le recrutement. Et cela permet également tout simplement d'avoir un meilleur service.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous avons régulièrement à modifier le tableau des effectifs. Concernant le maître-nageur, nous allons retrouver ce que nous avions il y a une dizaine d'années, c'est-à-dire un maître-nageur féminin.

Stéphane MOREAU

Je voudrais juste préciser la dénomination : « maître-nageur-sauveteur ».

Marc TOURELLE

MNS, c'est vrai, il ne faut pas oublier cela et en plus ils ont des formations et des remises à niveau obligatoires et régulières sur cet aspect sauveteur.

Christophe MOLINSKI

Je voudrais juste rajouter, et Stéphane en avait parlé, la création depuis le 1^{er} janvier du poste — il n'est pas dedans puisqu'il a été créé — du responsable sports et jeunesse puisqu'il participera aussi au CMJ, aux relations avec EMAJ, entre autres.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Je vous demande donc d'approuver le tableau des effectifs et nous disons que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité. Je soumetts aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Michel BOISRAME

Juste une petite réflexion : il manque la partie du vote sur ce document-là.

Marc TOURELLE

En fait, il y a toujours : « **DIT que les crédits sont...** », mais le vote c'est le fait de modifier le tableau des effectifs, c'est cela que je viens de mettre aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1°) MODIFIE le tableau des effectifs comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Poste créé	
1	Ingénieur Territorial à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie A et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 ou de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou pour faire face à la vacance d'un emploi de catégorie A dont la nature des services le justifie (qualifications et connaissances techniques particulières).

Poste créé	
1	Educateur Territorial des A.P.S. Principal de 2ème classe à temps complet

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 ou de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou pour faire face à la vacance d'un emploi de catégorie B dont la nature des services le justifie (qualifications et connaissances techniques particulières).

Postes créés	
1	Opérateur Territorial des Activités Sportives à temps complet
2	Adjoints Territoriaux d'Animation à temps complet

Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires de catégorie C et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

2°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE RESTAURATION COLLECTIVE EN LIAISON FROIDE**Marie-Hélène HUCHET**

Depuis 2018, les communes de Noisy-le-Roi et de Bailly ont mis en commun leur marché sur la restauration scolaire en liaison froide. Dans un contexte budgétaire tendu, pour réduire les coûts et avoir une offre économiquement plus attractive et obtenir des prix plus compétitifs, nous allons créer une convention pour pouvoir constituer un groupement de commandes. Avec des exigences de qualité similaires, prévoir des économies sur les achats car les prix unitaires varient en fonction des quantités commandées.

La constitution d'un groupement de commandes nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du ou des marchés aboutissant, au choix, d'un ou plusieurs prestataires communs à l'ensemble des participants au groupement. Ce groupement peut fonctionner sur le principe de l'autonomie des membres du groupement qui permet à chaque acheteur de signer un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, de lui en notifier les termes et de s'assurer de sa bonne exécution.

Pour cette année, la ville de Bailly sera coordonnatrice, pour la première fois en 2018 c'était Noisy, nous faisons donc une alternance. Nous allons vous demander aujourd'hui d'approuver la liste des membres de cette commission pour Noisy-le-Roi, Géraldine Lardennois et moi-même. Cette convention a une durée jusqu'à la date de notification du marché et elle a été soumise et approuvée par la commission des finances du 7 février dernier.

Nous soumettons donc au conseil municipal l'approbation pour autoriser Monsieur le Maire à autoriser cette convention de groupement de commandes, de désigner les deux titulaires et de donner les compétences au maire pour signer tout acte nécessaire.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, pour cet exposé avec la convention en annexe. Effectivement, c'est une décision que nous avons prise il y a bientôt quatre ans de nous mettre en commun pour réaliser un marché, c'était une première que nous reconduisons. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je vous demande donc d'approuver cette convention et de me donner tout pouvoir pour établir tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1) DECIDE de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Bailly dans le cadre de la passation du marché de restauration collective en liaison froide ;

- 2) **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- 3) **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous les actes afférents ;
- 4) **DESIGNE**, pour Noisy le Roi, les membres de la commission d'attribution :
Membre titulaire : Géraldine Lardennois
Membre suppléant : Marie-Hélène HUCHET
- 5) **DONNE** au Maire compétence pour signer tout acte nécessaire à l'exécution des marchés portant sur les besoins de la collectivité dans le cadre du groupement de commande.
- 6) **PREVOIT** que les frais de publication seront partagés entre les deux communes
- 7) **DIT que** les crédits sont inscrits au budget de l'exercice

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU GIP-YCID

Marc TOURELLE

Nous avons ensuite deux délibérations qui concernent la mise à jour de nos instances communales après le départ de conseillers municipaux. La première de ces délibérations concerne le groupement d'intérêt public YCID, Yvelines Coopération Internationale et Développement, auquel nous adhérons pour pouvoir continuer à suivre et financer ce beau projet que nous avons à Antoura au Liban. Et d'éventuels autres projets que nous pourrions avoir, notamment particulièrement en Afrique.

La précédente titulaire était Alix Michel, qui est partie du conseil municipal pour aller aux Etats-Unis. Je vous propose donc de désigner comme titulaire André Bluze, qui a déjà fait un travail important et avec lequel nous poursuivons tous ces projets. Nous avons eu trois réunions avec lui sur ce projet du Liban, il est donc bien au courant des choses. Je dois en profiter pour signaler son engagement et son investissement dans cette mission et je vous proposerai de désigner Salvador-Jean Ludena comme suppléant, lequel m'a fait savoir son intérêt également pour la question, et notamment celle du Liban.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je vous propose donc d'approuver cette désignation de Monsieur André Bluze en tant que titulaire et de Monsieur Salvador-Jean Ludena en tant que suppléant : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je voudrais souligner que nous espérons que le projet sera retenu dans le cadre d'une présentation au Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu à Dakar. Pour cela il y a deux sélections : la *short-list* d'abord, où il y aura trois projets, et si nous avons la chance d'avoir ces trois projets ce sera le vote du public. Nous ferons donc le nécessaire auprès de la communication pour que les publics noiséen et baillacois puissent soutenir ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE André BLUZE en tant que représentant titulaire à l'assemblée générale d'YCID

ELECTION D'UN DELEGUE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BAILLY NOISY

Marc TOURELLE

La deuxième mise à jour concerne le Sibano, avec le départ d'Aurélié Logeais. Je vous propose donc de désigner Dominique Servais qui la remplacera en tant que suppléante du Sibano.

Pas de questions ?

Michel BOISRAMÉ

Je crois qu'André Bluze est aussi candidat pour ce poste.

Marc TOURELLE

D'accord. Dans ce cas-là, je vais être obligé de faire voter à bulletin secret, nous n'avons pas le choix, s'il y a plus d'un candidat je suis obligé de passer à un vote à bulletin secret. Je vous soumetts donc la candidature de Dominique, qui est une candidature logique puisqu'elle suit celle d'Aurélié, et la candidature d'André Bluze.

(L'assemblée procède au vote à bulletin secret, puis au dépouillement du scrutin)

Marc TOURELLE

21 votes pour Dominique Servais, 1 blanc et 4 votes pour André Bluze. Je déclare donc Dominique Servais élue en tant que suppléante au Sibano. Bienvenue au Sibano, chère Dominique et merci à nos scrutateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

DECLARE Dominique SERVAIS élue en qualité de déléguée suppléante de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Bailly Noisy :

INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR MONTGOLFIER

Marc TOURELLE

Nous passons à la dernière délibération qui concerne Montgolfier, et je laisse la parole à Delphine.

Delphine FOURCADE

Merci. Un petit rappel sur le secteur Montgolfier, qui est un site de projet situé entre les voies du futur Tram 13 et la route départementale 307, à l'ouest du stade du Sibano. Et en 2002, une ZAC, une Zone d'Aménagement Concerté, dédiée à l'activité tertiaire, l'immobilier d'entreprise, a été créée pour permettre, dans un premier temps, la création de bâtiments à usage d'activité économique. Cependant, la demande en immobilier tertiaire a ralenti à Noisy-le-Roi. Dans un premier temps, la nécessité de redynamiser le parcours résidentiel pour retenir et attirer les jeunes familles, de répondre à l'impératif de proposer plus de logements sociaux, couplée à l'arrivée du Tram 13 sur ce secteur qui est une position stratégique, ont poussé la collectivité à engager, dès 2015, une réflexion globale sur le site. L'objectif sera d'aboutir à un projet d'ensemble cohérent et qualitatif, associant une diversité de fonctions urbaines : activité économique, offre résidentielle, équipements publics.

Le Plan Local d'Urbanisme de Noisy-le-Roi ne permet pas la mise en œuvre du nouveau projet qui se dessine sur ce secteur du Montgolfier. La commune a donc engagé une procédure d'évolution de son PLU, via une déclaration de projet et une mise en compatibilité du PLU. Dans l'attente de la mise en compatibilité du PLU, il est nécessaire de prendre en considération cette opération d'aménagement nouvelle. Aussi, afin d'éviter toute évolution de ce secteur qui serait susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation des projets de la commune dans les conditions prévues à l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme, il s'avère donc nécessaire de mettre en place une mesure de sauvegarde, en utilisant si besoin le sursis à statuer.

Ce sursis à statuer est une décision qui sera prononcée par l'autorité compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, c'est-à-dire la commune. Il peut intervenir dans le cadre de l'instruction d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, si les travaux ont un réel impact sur le futur projet. Le sursis à statuer ne peut excéder deux ans pour un même motif. Lorsqu'une décision de sursis à statuer est intervenue, les propriétaires des terrains auxquels a été opposé le refus d'autorisation de construire peuvent mettre en demeure la collectivité qui a pris l'initiative du projet de procéder à l'acquisition de leurs terrains. La commune doit se prononcer dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande du propriétaire.

Le périmètre concerné est délimité par un plan qui a été joint à la délibération. Il cesse de produire effet si, dans un délai à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement n'a pas été engagée. Il est donc proposé au conseil de délimiter ce périmètre d'étude qui permet la mise en œuvre du sursis à statuer, lequel serait de considérer qu'une déclaration préalable dans ce secteur est délimitée, ou qu'un permis de construire serait considéré comme pouvant nuire au projet global qu'il y a sur Montgolfier. Et c'est surtout, en attendant que le PLU soit modifié, qu'il faut mettre en place ce périmètre d'étude, ce sont souvent deux procédures qui marchent ensemble. Nous avons donc engagé la procédure de modification du PLU sur Montgolfier, de manière assez courante nous engageons aussi cette procédure pour mettre en place ce périmètre. Et également donner la possibilité — ce n'est pas une obligation — à la commune de sursoir à statuer.

Marc TOURELLE

Merci, Delphine, pour cette présentation. Vous l'avez compris, il s'agit de se donner tous les outils pour maîtriser au mieux l'urbanisation du secteur Montgolfier et en tout cas selon les prescriptions et la direction que nous souhaitons donner à ce quartier. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Guy ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Je voudrais juste indiquer que cette délibération illustre typiquement le travail que nous faisons avec notre conseil, que nous avons payé dans le cadre du budget évoqué tout à l'heure, pour proposer à votre vote cette délibération qui est un point important dans une négociation, comme cela a été le cas pour d'autres sujets. C'est juste une bonne illustration.

Catherine DOTTARELLI

J'ai deux questions que nous avons posées en commission, n'en déplaise à Salvador. Quelle est la superficie totale de ce périmètre ? Parce que la réponse était un peu hésitante. Delphine, as-tu pu avoir la précision ?

Delphine FOURCADE

J'ai oublié de demander, je suis désolée.

Marc TOURELLE

Demain, l'ensemble des conseillers municipaux recevra l'information de la superficie totale.

Catherine DOTTARELLI

Et la deuxième question : le pouvoir de sursis à statuer concerne les nouveaux permis ou demandes de permis à partir du vote de la résolution ? Ou concerne-t-il ceux qui ont été déposés précédemment t qui ne sont pas encore instruits ?

Marc TOURELLE

Non, il y a toujours un temps de latence de deux ou trois jours avec la préfecture, mais ce sera une fois que cela sera acté. J'ajoute que le sursis à statuer est souvent utilisé par les collègues maires, soit dans le cadre de développement de projets urbains importants, soit dans le cadre d'une révision générale de PLU, sur lesquels un permis ou une déclaration mettrait en difficulté la cohérence que la commune veut donner à un secteur ou à l'ensemble de la commune. Il faut donc le comprendre comme un outil, cela ne veut pas dire que nous allons refuser tous les permis ou toutes les autorisations. Cela veut dire que qui peut le plus, peut le moins et nous n'accepterons que les permis ou les autorisations qui ne sont pas en incohérence avec le projet. Mais c'est pour se donner toute la maîtrise nécessaire et d'ailleurs ce périmètre d'étude a également été utilisé dans le cadre du secteur de Chaponval.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Magali.

Magali PRADEL

C'est plus un commentaire : j'aurais trouvé bien que l'on nous présente le projet avant de nous demander de nous prononcer sur cette délibération.

Marc TOURELLE

Je voudrais rappeler la réunion de municipalité qui a eu lieu et qui a permis de vous présenter ce projet.

Magali PRADEL

C'était globalement assez vague.

Marc TOURELLE

Ce projet va encore mettre de longs mois à être précisé, nous n'allons donc pas attendre ces longs mois pour prendre la sécurité de geler toutes les opportunités qui pourraient se présenter. C'est vraiment quelque chose que nous faisons en amont et non pas après la définition du projet. C'est ce que nous avons fait sur Chaponval, parce que nous n'avons pas envie que n'importe quoi se fasse sur ces secteurs. La présentation a donc été faite, il y en aura une autre mercredi, qui sera de toute façon en cohérence avec ce qui vous a été présenté.

Michel BOISRAMÉ

Pourquoi faisons-nous cette délibération plutôt qu'une préemption ?

Marc TOURELLE

Parce que nous n'avons pas forcément envie de préempter. Nous faisons une déclaration pour maîtriser l'urbanisation, et d'ailleurs on ne préempte que lorsque les choses sont à la vente. Là, en l'occurrence, lorsqu'un permis est déposé, ce n'est pas une vente. De toute façon, le droit de préemption est général, toutes les transactions passent par le maire ou le préfet lorsque l'on est carencé, ce dernier peut très bien préempter lui-même, pour le compte de la commune. Ce sont deux outils différents mais le droit de préemption est au service du maire et de la commune pour pouvoir imposer des projets d'intérêt général. Mais là, en l'occurrence, ce n'est pas quelque chose qui concerne la préemption, c'est vraiment pour empêcher que des permis qui ne sont pas conformes à notre vision puissent être déposés.

Stéphane MOREAU

Juste en complément: l'instauration d'un périmètre d'étude est une action de prévention, c'est donc la sagesse qui s'impose à elle-même. Cela veut dire que la commune aura la possibilité d'actionner ce dispositif si elle l'estime nécessaire, mais qui peut le plus, peut le moins, ce n'est donc pas automatique, ni obligatoire, c'est vraiment une mesure de prévention, au cas où.

Marc TOURELLE

Merci. S'il n'y a pas d'autre question sur la mise en place de ce périmètre d'étude, je vais le mettre aux voix : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

- 1) **DECIDE** d'instituer un périmètre d'étude suivant le plan joint en annexe de la présente délibération, délimitant les terrains concernés,
- 2) **DIT** que, dans le périmètre pris en considération, Monsieur le Maire ou son représentant pourra surseoir à statuer à toute demande d'occupation des sols pour toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à un projet situé dans ce périmètre et qui serait susceptible de compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation des projets de la commune résultant des études dans les conditions prévues par l'article L 424-1 du Code de l'urbanisme,
- 3) **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier et faire procéder aux mesures de publicité requises, notamment par la publication d'une mention d'information dans un journal de niveau départemental, ainsi qu'une mise à jour du PLU par arrêté,
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à l'objet de cette délibération.

Marc TOURELLE

Nous arrivons au terme de notre conseil municipal. Le prochain conseil aura lieu le 4 avril avec, en plat de résistance, le vote du budget. J'ai oublié de donner la parole à Dominique pour une information qui concerne un événement de solidarité avec le Liban, précisément.

Dominique SERVAIS

En l'absence d'André, nous avons eu une réunion la semaine dernière avec Jinan, la personne libanaise en charge de ce dîner que nous devons organiser. Nous devons le faire le 9 mars, je ne sais pas si nous en avons parlé au dernier conseil, en tout cas la date a été décalée au 11 mai. Nous vous en parlerons plus lorsque nous aurons avancé sur le sujet, nous allons communiquer pour qu'il y ait le plus de monde possible pour venir dîner et participer à cet événement. Je voulais juste vous informer de cette date du 11 mai.

Marc TOURELLE

Merci, Dominique. En lien, d'ailleurs, avec la délibération que nous avons passée pour soutenir l'achat de matériel médical. Michel ?

Michel BOISRAMÉ

Il y a une question diverse qui s'adresse peut-être plus à Marc. Où en est le renouvellement du contrat des espaces verts ? Parce que j'ai vu cette semaine que des agents municipaux coupaient tout ce qui était devant l'école Jean de la Fontaine, etc.

Marc TIMSIT

Pour l'instant, le contrat espaces verts n'a pas changé. Les agents qui interviennent actuellement au niveau de l'école La Fontaine, c'est pour des préparatifs que nous faisons pour planter des arbres ou de nouvelles haies. C'est nous qui le faisons selon un programme qui est d'ailleurs affiché à l'école La Fontaine.

Marc TOURELLE

Merci, Marc. Il me reste à vous remercier pour votre participation à ce conseil municipal. J'ai également oublié de remercier, en ouverture de la séance, les personnes qui nous suivent sur Facebook, parce que je sais que notre conseil municipal est suivi. J'espère, mais je n'ose trop m'avancer parce que je le dis à chaque fois, que nous réintégrerons notre salle du conseil, bien que celle-ci soit très agréable. C'est vrai qu'il y a plus de convivialité à être rassemblés dans la salle du conseil municipal à la mairie. J'ai de bonnes chances de penser qu'après deux ans de mandature nous pourrons enfin réintégrer la salle du conseil municipal.

Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et bonnes vacances pour ceux qui en prennent.

A NOISY-LE-ROI, le 15 février 2022

Le Maire,

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations sont consultables au Secrétariat général aux horaires d'ouverture de la Mairie